

INSTITUT D'ÉMISSION
D'OUTRE-MER

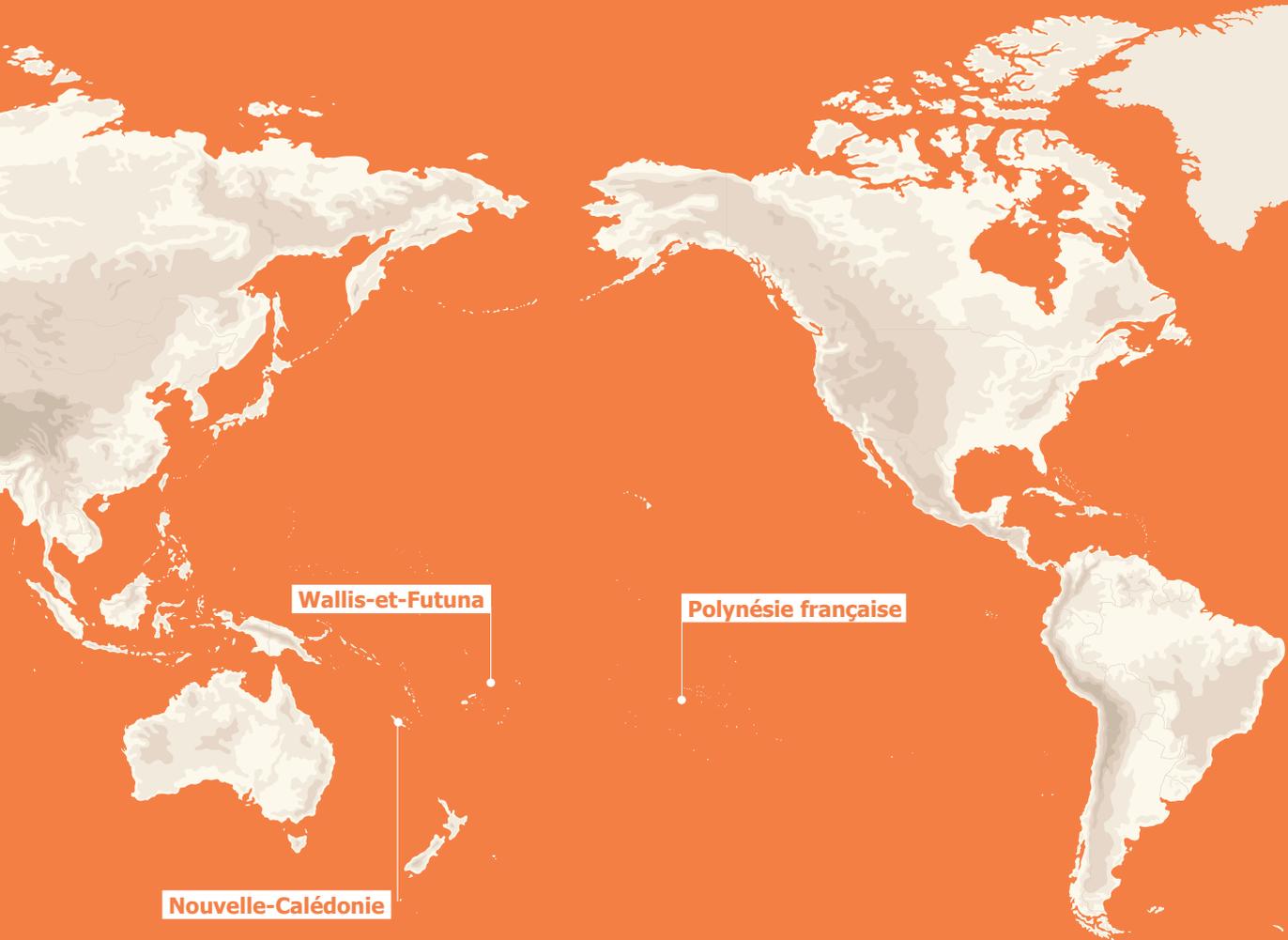
RAPPORT
ANNUEL 2023

iEOM
BANQUE CENTRALE
DU FRANC PACIFIQUE



LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE- CALÉDONIE

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEOM



Sommaire

Synthèse 2

I. Compte de transactions courantes 4

1.1 Biens : une balance commerciale très nettement déficitaire	6
	7
1.2 Services : le déficit s'améliore avec la diminution du coût du fret maritime	9
	10
1.3 Revenus primaires : le solde excédentaire se contracte très légèrement	11
1.4 Revenus secondaires : les transferts de l'État demeurent conséquents et en hausse sur l'année	12
	12

II. Compte financier 14

2.1 Investissements directs : les entrées de capitaux augmentent en 2023 après une année 2022 atypique	14
2.2 Investissements de portefeuille : diminution des achats de titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie	15
2.3 Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : des sorties nettes de capitaux	16

Encadrés

Encadré 1 – Les versements publics retrouvent leur niveau d'avant-crise	13
Encadré 2 – Les révisions des données antérieures de la balance des paiements	17

III. ANNEXES..... 18

3.1 Les tableaux statistiques	18
3.2 La méthodologie de la balance des paiements	22

Synthèse

Si l'année 2022 fut celle du rebond avec une croissance du PIB estimée à 3,5 %, l'économie calédonienne présente en 2023 des signes d'essoufflement et des perspectives dégradées.

Globalement, le contexte calédonien s'est caractérisé par de fortes incertitudes. Le secteur du nickel a été l'objet de toutes les attentions. Sur fond de baisse continue des cours du nickel sur les marchés internationaux, les actionnaires industriels ont annoncé en fin d'année leur volonté de cesser le financement de leurs usines métallurgiques sur le territoire. L'activité bancaire a également ralenti : une conjoncture économique moins favorable et des taux d'intérêt plus élevés ont entraîné un repli de 18 % de la production totale de crédits par rapport à l'année précédente.

Cependant, certains indicateurs sont tout de même restés bien orientés. Ainsi, l'emploi privé a continué de progresser, bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 2022, pour atteindre un nouveau plus haut historique en 2023. La consommation des ménages s'est à nouveau révélée robuste, même si la dynamique semble s'éroder.

Après deux années de crise sanitaire marquées par des mesures de soutien importantes (sous forme de subventions, de prêts et de garanties), les engagements de l'État sont revenus progressivement en 2022 et 2023 à leur niveau d'avant crise, alors que le déséquilibre des finances publiques calédoniennes continue de s'aggraver.

Le déficit des transactions courantes se réduit modestement

Le compte de transactions courantes calédonien est structurellement déficitaire. Le déficit atteint 53,9 milliards XPF en 2023 (approximativement 5 % du PIB) contre 63,7 milliards XPF en 2022. Cette évolution provient essentiellement de l'amélioration de la balance des services (+34,4 milliards XPF) qui est supérieure à la dégradation de la balance commerciale (-24,4 milliards XPF).

L'année 2023 est marquée par une baisse significative des échanges de biens due à un effet valeur. La balance commerciale, déjà déficitaire, se dégrade nettement (-26,3 %) à -117 milliards XPF. Les exportations de marchandises (240,8 milliards XPF) sont composées à 95,8 % de minerais et de métal. Elles ont été pénalisées par l'orientation défavorable des cours du nickel sur les marchés internationaux. Les importations de marchandises ont légèrement reculé, notamment en raison du repli des importations de biens énergétiques (-21,0 %) dans un contexte de baisse des prix de l'énergie.

Tableau 1 : Soldes des principaux postes de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

En millions de XPF	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
Compte des transactions courantes (I) dont	-36 810	-63 736	-53 898
Biens	-95 551	-92 642	-117 004
Services	-63 462	-67 427	-34 351
Revenus primaires	37 791	32 965	31 735
Revenus secondaires	84 412	63 368	65 723
Compte de capital (II)	-498	-177	-370
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-37 308	-63 913	-54 268
Compte financier dont	-61 918	-31 749	-35 649
Investissements directs (IV)	-77 043	-17 663	-38 445
Investissements de portefeuille (V)	842	1 027	544
Solde de la balance de base (VI) = (III) - (IV) - (V)	38 893	-47 278	-16 366
Autres investissements	14 282	-15 114	2 252
Erreurs et omissions	-24 610	32 164	18 619
<i>Pour mémoire PIB (estimé à partir de 2016)</i>	<i>1 016 000</i>	<i>1 092 000</i>	<i>1 092 000</i>

(r) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISEE

Le déficit de la balance des services diminue pratiquement de moitié (-49 %) pour s'établir à - 34,4 milliards XPF. Ceci s'explique notamment par l'amélioration du solde des transports maritimes (baisse du coût du fret).

La France, premier partenaire du territoire

La France métropolitaine reste le principal partenaire commercial du territoire pour les échanges cumulés de biens et services. Elle concentre une large partie des échanges de services (65 % du total). En revanche, concernant les biens, elle représente 13 % du total des échanges, derrière la Chine avec 25 %.

Des entrées nettes de capitaux

En 2023, les flux financiers entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde enregistrent des entrées nettes de 35,6 milliards XPF (contre 31,7 milliards XPF en 2022).

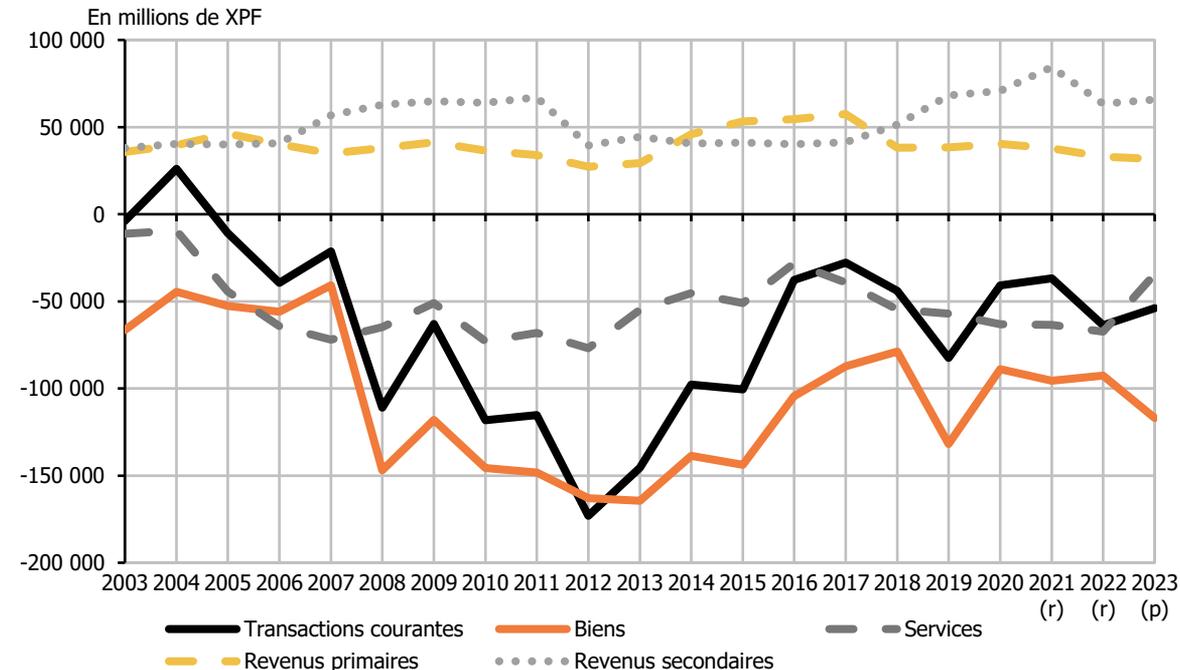
Ces entrées correspondent essentiellement aux investissements directs étrangers (IDE). Les opérateurs du secteur du nickel voient en effet leur situation se dégrader depuis plusieurs années, nécessitant des confortements par leurs maisons-mères (situées hors du territoire) afin de compenser leurs exercices déficitaires.

Les investissements de portefeuille, qui recensent les placements des résidents dans des titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie, se traduisent par des sorties de capitaux de 0,5 milliard XPF, en retrait par rapport à l'année 2022. Les résidents calédoniens continuent d'effectuer des placements à l'étranger (certes dans une moindre mesure) afin de diversifier leur patrimoine.

Au final, la balance des paiements met en évidence le besoin de financement structurel de l'économie calédonienne. Le déficit courant (hors versements publics) n'est qu'en partie financé par les versements publics de l'État. Ainsi, les flux financiers traduisent une hausse structurelle des engagements vis-à-vis de l'extérieur pour financer le déficit courant restant. Cette hausse des engagements se matérialise principalement par des investissements directs entrants.

I. Compte de transactions courantes

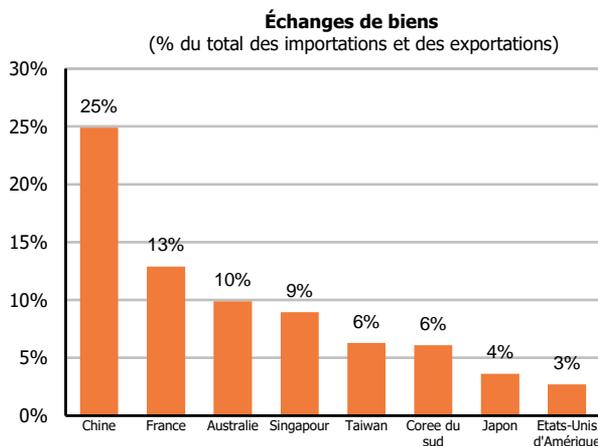
Graphique 1 : Principaux soldes du compte de transactions courantes



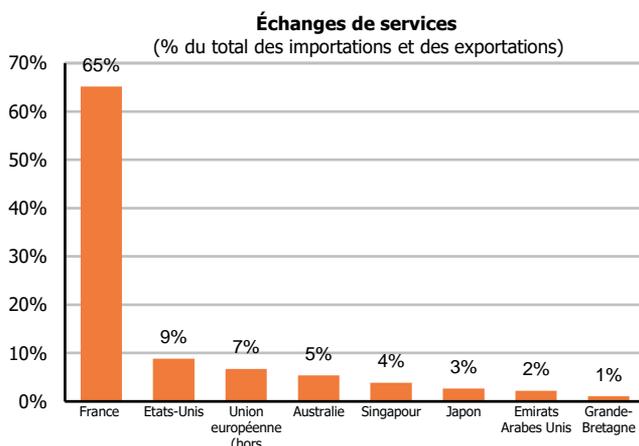
(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE, Douanes

Graphiques 2 et 3 : Répartition géographique des échanges de biens et de services



Sources : Douanes, ISEE



Sources : IEOM - balance en règlements, ISEE

La balance des transactions courantes, s’améliore légèrement en 2023 (+9,8 milliards XPF) pour s’établir à -53,9 milliards XPF. Cette évolution s’explique principalement par l’amélioration du solde des services (transports maritimes) tandis que le solde des biens se dégrade.

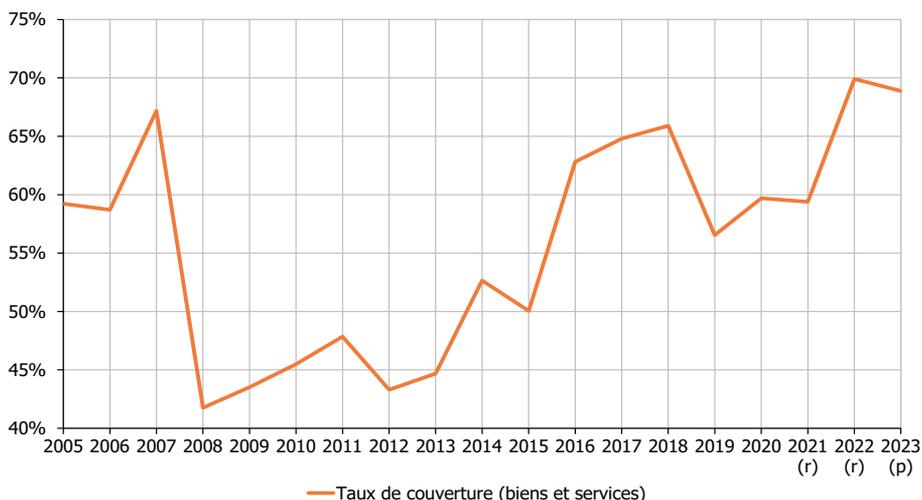
L’année 2023 est marquée par une **baisse significative des échanges de biens**. La valeur des importations recule légèrement (-7,9 %, à 357,8 milliards XPF). La valeur des exportations recule davantage (-18,7 %, à 240,8 milliards XPF, tirée par la baisse des prix du nickel). **La balance commerciale s’est ainsi nettement dégradée (-26,3 %) et s’établit à -117 milliards XPF contre -92,6 milliards XPF en 2022.**

En revanche, **la balance des services s’améliore significativement** (de +33 milliards XPF) ce qui ramène son déficit à -34,4 milliards XPF (soit -49 %), du fait notamment de l’amélioration des soldes des transports, des services audiovisuels, des voyages ainsi que des services aux entreprises.

Globalement, les importations cumulées de biens et services enregistrent une baisse de 45,5 milliards XPF (soit -8,6 % sur un an) tandis que les exportations reculent de 36,9 milliards XPF (-9,9 %).

Ainsi, **le taux de couverture des importations par les exportations de biens et services se dégrade légèrement à 68,9 %** (après 69,9 % en 2022). Pour rappel, ce niveau est plus élevé que celui de la période 2008-2013 où il se situait en moyenne aux alentours de 45 % (phase de construction des usines métallurgiques).

Graphique 4 : Taux de couverture (exportations / importations de biens et services)



(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE

1.1 Biens : une balance commerciale très nettement déficitaire

La balance commerciale calédonienne est structurellement déficitaire. Le solde s'élève à -117,0 milliards XPF en 2023, en nette dégradation sur l'année (-24,4 milliards XPF). La baisse des prix des produits du nickel a fortement affecté la valeur des exportations de biens.

Le net recul des exportations s'explique par la baisse du prix de vente des produits liés à l'industrie du nickel

Les exportations de marchandises générales reculent de 18,9 % en valeur (-55,9 milliards XPF) en 2023 pour s'établir à 240,0 milliards XPF. Composées à 95,8 % de minerais et de métal, elles ont été pénalisées par l'orientation défavorable des cours sur les marchés internationaux.

- Les exportations de minerais de nickel enregistrent une baisse de 23,8 % (-18,1 milliards XPF) à cause d'un effet valeur, les quantités exportées reculant seulement de 2,2 %.
- Les exportations de NHC¹ continuent d'augmenter (+15,7 % en valeur soit +8,0 milliards XPF). Les volumes exportés augmentent de 28,5 %, illustrant les besoins croissants de l'industrie des batteries électriques.
- Les ventes de ferronickel déclinent en valeur (-31,1 % soit -49,5 milliards XPF), malgré une légère augmentation du volume exporté (+1,0 %), traduisant une forte baisse des prix sur ce produit.

Loin derrière les produits du nickel, les ventes de produits de la mer qui ne représentent que 0,7 % des exportations calédoniennes sont stables en valeur en

2023 (+0,7 %). Les exportations de crevettes, qui représentent 86,3 % de ces exportations, augmentent de 16,0 % en valeur (+193 millions XPF) et de 10,4 % en volume.

La baisse des importations est tirée avant tout par le repli des prix des produits énergétiques

Les importations de marchandises ont légèrement reculé en 2023 (-8,6 % soit -33,4 milliards XPF, après +37,8 % en 2022). Elles atteignent 353,6 milliards XPF².

Les importations de biens énergétiques représentent 30,7 % de l'ensemble des importations du territoire en valeur. Elles reculent en valeur (-21,0 %, soit -24,9 milliards XPF) en raison de la baisse des cours des matières premières énergétiques, mais augmentent significativement en volume (+30,4 %), en raison de la forte demande des métallurgistes.

Les importations de biens d'investissement sont stables (+0,7 milliard XPF, soit +0,8 %). Elles représentent 26,1 % de la valeur totale des importations. La Nouvelle-Calédonie importe notamment des équipements nécessaires à l'extraction minière.

Les importations de biens intermédiaires reculent (-9,3 milliards XPF soit -10,7 %) du fait de prix d'achat moindres pour les produits de l'industrie chimique, le soufre et les articles en fer et acier. Elles représentent 21,8 % du total des importations.

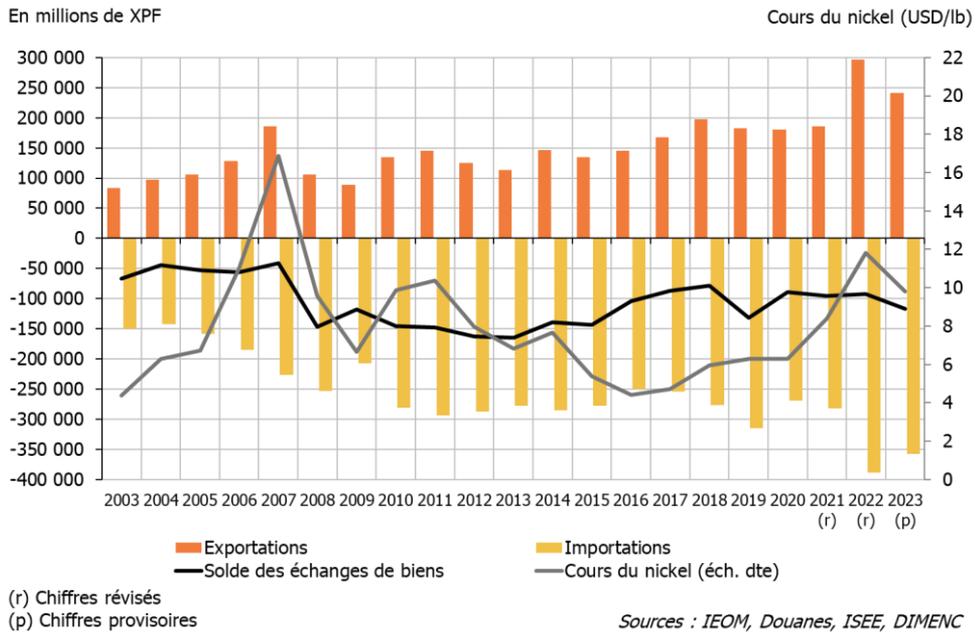
Enfin, les importations de biens de consommation non durables augmentent de 3,0 % (+2,1 milliards XPF) et représentent 20,7 % des importations. Les importations de produits de l'industrie alimentaire sont en hausse de 7,7 % en valeur mais en recul de 3,0 % en volume, en raison de la poursuite de la hausse des prix alimentaires.

¹ Nickel Hydroxyde Cake.

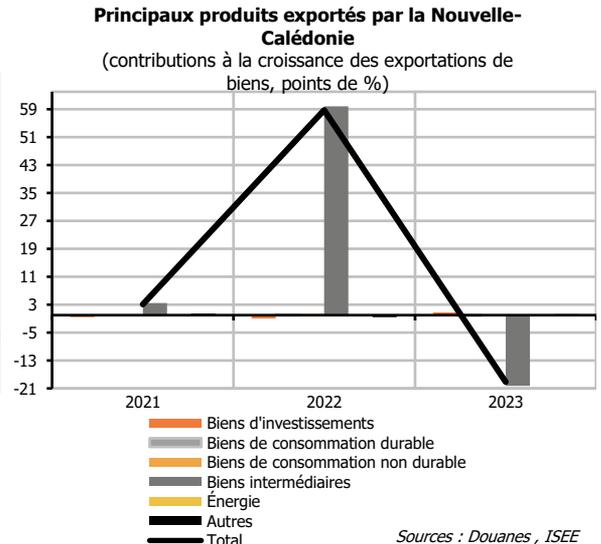
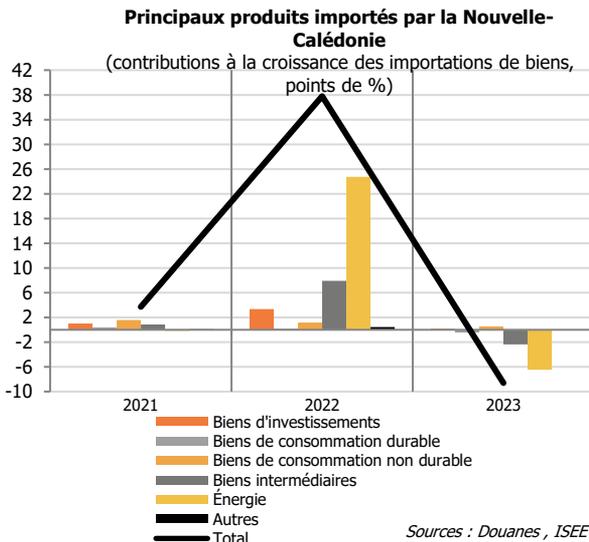
² Les importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance,

fret) sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées en FAB).

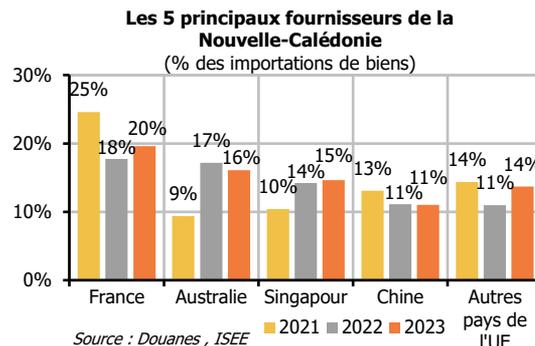
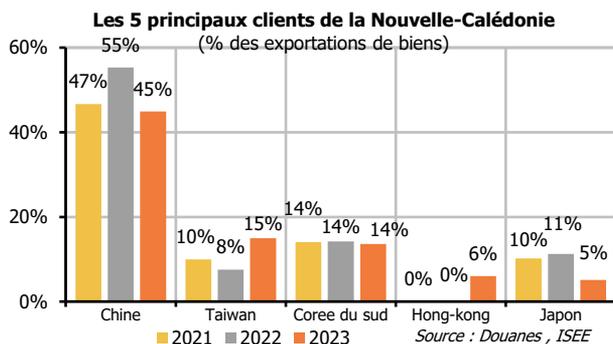
Graphique 5 : Évolution des échanges de biens



Graphiques 6 et 7 : Contributions par produit à l'évolution des importations/exportations (en valeur)



Graphiques 8 et 9 : Répartition géographique des échanges de biens



La Chine, principal client de la Nouvelle-Calédonie

La Chine est, de loin et depuis plusieurs années, le principal client du territoire avec **44,9 % de l'ensemble des biens exportés** (soit 107,7 milliards XPF). Les exportations vers la Chine se replient en valeur en 2023 (-34,3 %) : elles sont principalement composées de produits du nickel dont les cours ont baissé sur l'année. En ajoutant Hong-Kong, ces 2 clients représentent 51 % des exportations calédoniennes. Pour rappel en 2011, la Chine ne représentait que 6,5 % des exportations du territoire.

Taiwan devient le deuxième client de la Nouvelle-Calédonie (14,9 % des ventes, soit 35,6 milliards XPF) et précède la Corée du Sud (13,6 % soit 32,3 milliards XPF). Ces 2 clients importent essentiellement des produits liés au nickel.

Enfin, les exportations vers le Japon, cinquième partenaire du territoire (5,1 % des ventes) reculent significativement (12,2 milliards XPF en 2023 contre 33,3 milliards XPF en 2022). Le Japon est par ailleurs le principal destinataire des produits de la mer et de l'aquaculture du territoire.

Ces cinq pays d'Asie concentrent 84,6 % des exportations totales de la Nouvelle-Calédonie. **Seuls 2,6 % des biens calédoniens (en valeur) sont exportés vers la France métropolitaine.**

La France métropolitaine, principal fournisseur du territoire suivi de l'Australie et Singapour

S'agissant des **principaux fournisseurs, la France métropolitaine demeure le premier partenaire du territoire** avec 19,6 % de part de marché en 2023. Les importations originaires de France s'élèvent à 69,3 milliards XPF, valeur stable depuis 2021. Les produits importés sont variés : produits pharmaceutiques, alimentaires, véhicules, produits d'hygiène, machines et divers équipements. Les importations originaires des autres pays de l'Union européenne s'établissent à 48,3 milliards XPF, soit 13,7 % des importations.

L'Australie demeure le second fournisseur et représente 16,1 % de part de marché, soit un total de 56,9 milliards XPF, en recul sur un an (-14,3 %) en raison du repli des cours du charbon. Outre le charbon, les importations australiennes sont également constituées de machines, équipements et produits alimentaires.

Singapour reste le troisième partenaire (51,7 milliards XPF et 14,6 % des achats). Les importations sont également en légère baisse en 2023 (-5,7 %), en raison du recul du prix des hydrocarbures qui représentent la grande majorité des importations originaires de Singapour.

La Chine, avec 11,0 % de part de marché, est le quatrième partenaire d'approvisionnement. Les importations s'élèvent à 38,9 milliards XPF et régressent de 9,3 % sur l'année. Elles sont principalement composées de matériels informatiques et de communication, de vêtements, de machines et appareils ménagers, de produits en caoutchouc et plastique, de meubles et de véhicules.

1.2 Services : une nette amélioration en lien avec la diminution du coût du fret maritime

Les **échanges de services affichent un déficit** de - 34,4 milliards XPF en 2023, qui résulte principalement des dépenses liées aux transports maritimes et aux services divers aux entreprises. Sur l'année, le déficit se résorbe de 33,1 milliards XPF du fait de l'amélioration des soldes des transports maritimes ainsi que des services audiovisuels et aux entreprises.

Les transports : le déficit des services de transports s'améliore de 10,8 milliards XPF sur l'année pour s'établir à -26 milliards XPF.

- L'activité de transport maritime concerne essentiellement des opérations de fret (acheminement de marchandises vers la Nouvelle-Calédonie et expéditions hors du territoire), principalement de minerais et de produits de l'industrie du nickel. En 2023, le déficit du transport maritime se réduit à - 22,9 milliards XPF en lien avec la diminution du coût du fret maritime. Il retrouve ainsi des niveaux proches de ceux qui prévalaient avant la pandémie.
- Le déficit des services de transports aériens a pour sa part continué de se dégrader (-0,2 milliard) pour atteindre -3,2 milliards XPF.

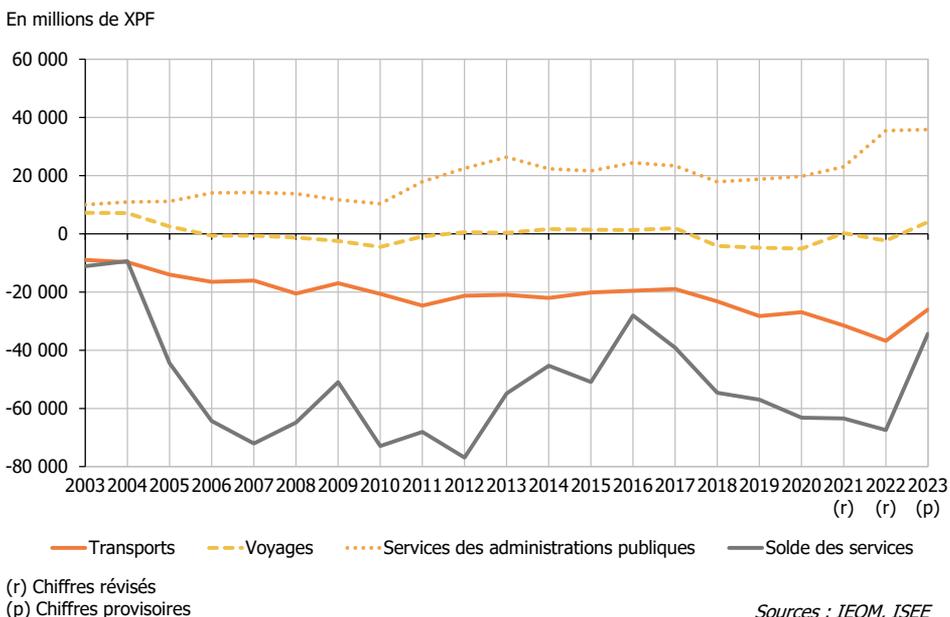
Les autres services aux entreprises présentent un solde structurellement déficitaire, estimé à - 27,8 milliards XPF et en amélioration en 2023.

Les voyages³ : le solde de la balance des « voyages » devient excédentaire et s'établit à +4,0 milliards XPF (contre un déficit de -2,4 milliards XPF en 2022). Les recettes (dépenses des touristes en Nouvelle-Calédonie) progressent fortement depuis 2020 : elles atteignent 18,0 milliards XPF, après 11,0 milliards en 2022. En 2023, 125 895 touristes ont été accueillis en Nouvelle-Calédonie (contre 79 909 en 2022 et 12 446 en 2021). Les croisières ayant repris au dernier trimestre 2022, 343 703 croisiéristes ont également été accueillis sur le territoire en 2023 (contre 60 370 en 2022). Les dépenses (des Calédoniens à l'étranger) s'élèvent pour leur part à 14,0 milliards XPF.

Les services des APU : le solde de ce poste structurellement excédentaire s'établit à +35,8 milliards XPF, stable par rapport à 2022. Il correspond aux dépenses civiles des administrations publiques (hors dépenses de personnel et d'intervention) ainsi qu'aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement.

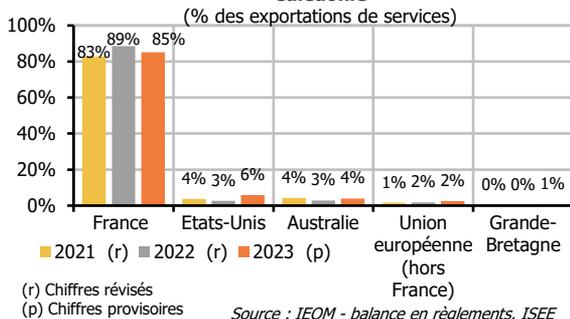
³ Conformément à la 6^e édition du Manuel de balance des paiements du FMI (BPM6), les dépenses liées à la santé dans le cadre des évacuations sanitaires (EVASAN) sont désormais intégrées au débit de la ligne Voyages (Source : Cafat).

Graphique 10 : Évolution des principaux soldes des services

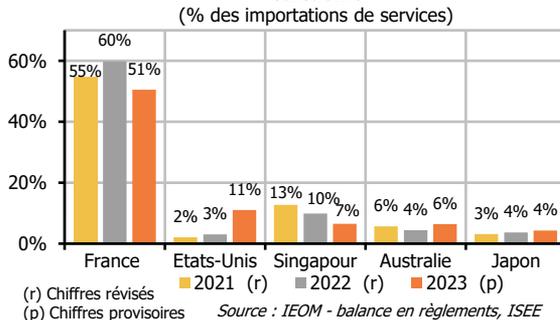


Graphiques 11 et 12 : Répartition géographique des échanges de services

Les 5 principaux clients de la Nouvelle-Calédonie



Les 5 principaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie



La France, premier partenaire en matière d'échanges de services

La France concentre 85 % des recettes et 51 % des dépenses de service. Au crédit, il s'agit principalement des dépenses civiles et militaires des administrations publiques. Au débit, la France fournit des services destinés aux entreprises calédoniennes, ainsi que des

services de transports et de voyages (dépenses des Calédoniens en Métropole).

Derrière les Etats-Unis, Singapour confirme sa place de fournisseur majeur de services (essentiellement sur les services de transports maritimes).

1.3 Revenus primaires : le solde excédentaire se contracte très légèrement

Les revenus primaires représentent les flux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production ou aux flux de dividendes et d'intérêts avec le reste du monde.

La balance des revenus primaires, structurellement excédentaire, se dégrade pour la troisième année consécutive (- 1,2 milliard XPF) pour s'établir à +31,7 milliards XPF.

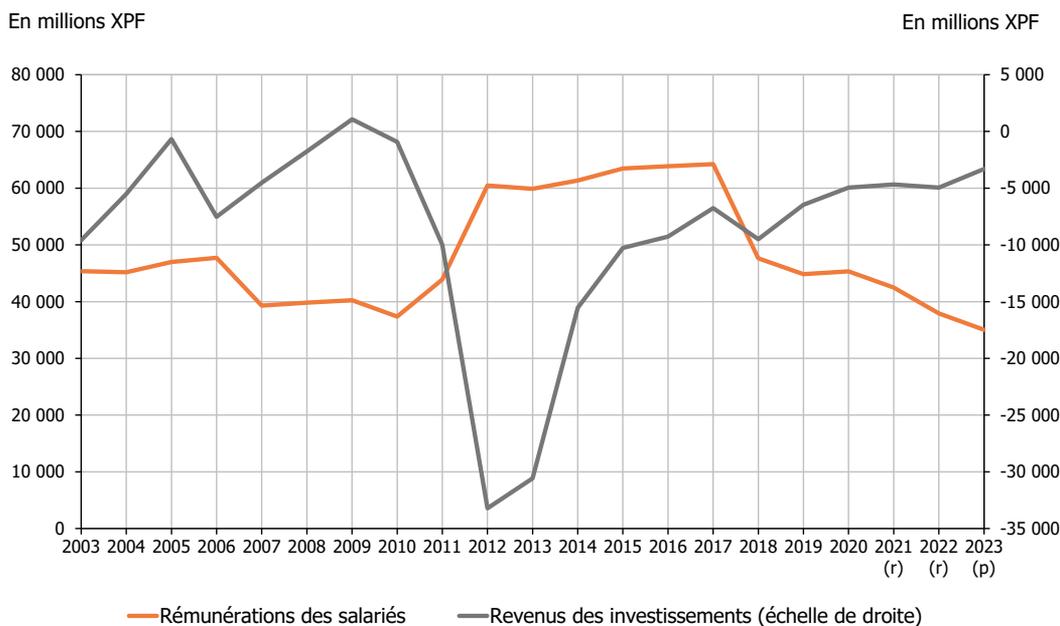
Cette évolution est liée à une légère réduction de l'excédent sur le poste « rémunération des salariés » qui regroupe les salaires versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents. Il diminue de - 2,9 milliards XPF et atteint 35,0 milliards XPF en 2023.

Ces flux proviennent quasi exclusivement de France et concernent essentiellement les rémunérations des agents des administrations publiques⁴.

D'autre part, les salaires versés par des acteurs résidents à des travailleurs non-résidents augmentent de 1,5 milliard XPF pour atteindre 8,6 milliards XPF.

Les **revenus des investissements** qui correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, de portefeuille etc.) **affichent un solde déficitaire** de -3,3 milliards XPF, relativement stable depuis 2020.

Graphique 13 : Évolution des soldes des revenus primaires



(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

⁴ À partir de 2018, les rémunérations des salariés (de l'administration publique) comprennent les salaires versés aux opérateurs de l'État (IRD, ADEME, Météo France...) et à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Les salaires versés aux agents de l'administration publique ne sont plus comptabilisés en brut afin de faire figurer les salaires nets réellement versés en Nouvelle-Calédonie.

1.4 Revenus secondaires : les transferts de l'État demeurent conséquents et en hausse sur l'année

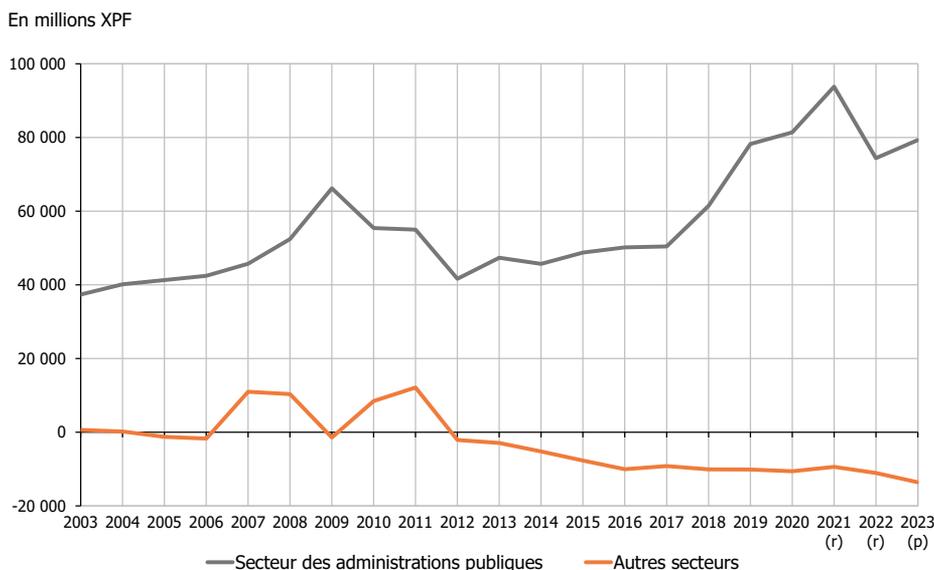
Les revenus secondaires présentent un solde excédentaire de +65,7 milliards XPF en 2023, en légère hausse par rapport à 2022 (+2,4 milliards XPF). Ils se composent très majoritairement des **revenus secondaires des administrations publiques**.

Ceux-ci sont composés, au crédit, des dépenses d'intervention de l'État (dotations aux collectivités, subventions d'investissement, Fonds de solidarité), des cotisations sociales versées aux organismes calédoniens et des prestations sociales et pensions versées aux personnels résidents⁵. Au débit, il s'agit des cotisations sociales et des cotisations aux caisses de retraite versées en France métropolitaine. Le solde de ces revenus, structurellement excédentaire, s'élève à +79,3 milliards XPF en 2023, en hausse de +4,9 milliards XPF.

Pour rappel, ce solde avait fortement baissé entre 2021 et 2022 (-19,4 milliards XPF) dans le contexte de sortie de crise sanitaire et de réduction des mesures exceptionnelles de soutien de l'État.

Du côté des **ménages et entreprises calédoniens (revenus secondaires des autres secteurs)**, le solde des envois de fonds des agents économiques se dégrade légèrement à -1,2 milliard XPF (après -0,5 milliard XPF en 2022), tandis que le déficit des autres transferts (donations, autres transferts sans réciprocité) continue de se creuser (-1,9 milliard XPF supplémentaires) pour atteindre -12,4 milliards XPF.

Graphique 14 : Évolution des soldes des revenus secondaires



Source : IEOM

⁵ À partir de 2018, les cotisations sociales (issues des salaires versés aux agents de l'administration publique) sont déclarées dans les revenus secondaires des APU. Seule la part des cotisations salariales et patronales versées à des organismes calédoniens est comptabilisée. Par exemple, les cotisations patronales, payées par l'État et versées à des organismes métropolitains ne rentrent pas dans le périmètre de la balance des paiements.

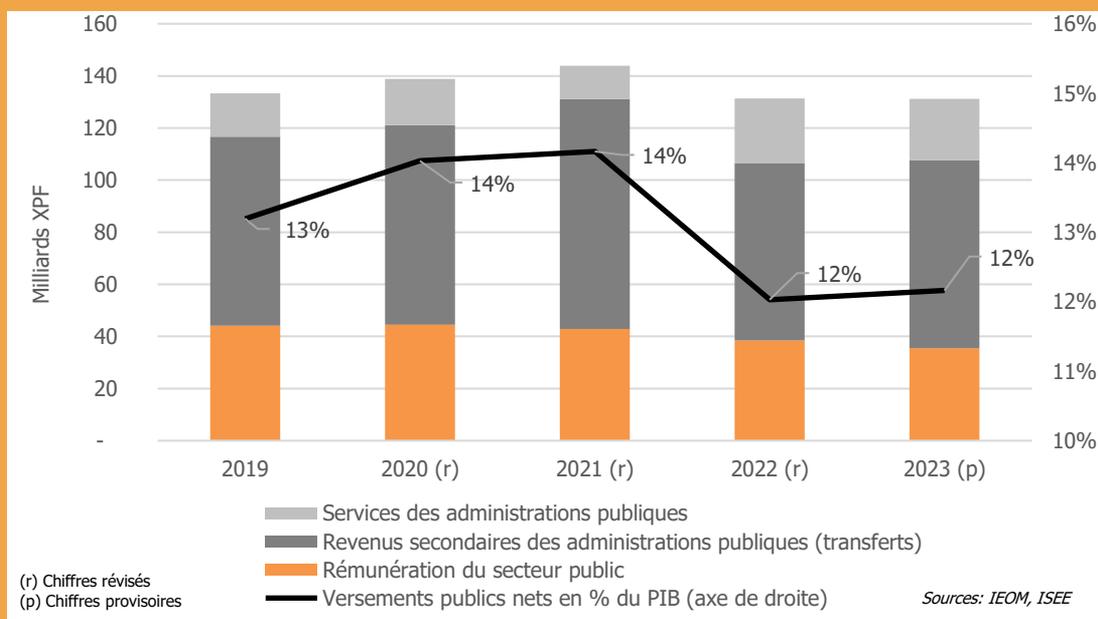
Encadré 1 : Les versements publics retrouvent leur niveau d'avant-crise⁶

En 2023, les **versements publics bruts** en Nouvelle-Calédonie représentent 34,0 % du total des crédits du compte de transactions courantes, soit **158,5 milliards XPF**. Ils augmentent de 1,8 % (soit +2,9 milliards XPF) par rapport à l'année précédente.

Ils sont composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de services, de salaires nets, de cotisations sociales versées à des organismes calédoniens (CAFAT/RUAMM, Caisse Locale de Retraite...), de pensions, de dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention (contrats de développement compris) des collectivités publiques et des forces armées en Nouvelle-Calédonie, de subventions... Les versements nets sont obtenus en retirant au crédit les versements effectués par les résidents calédoniens au secteur public métropolitain, principalement constitués des cotisations sociales et transferts unilatéraux.

En **termes nets**, les versements publics se stabilisent à **131,2 milliards XPF (-0,1 %, après -8,7 % en 2022)**. Ils représentent 12 % du PIB 2023, à un niveau proche de celui de 2019 avant la crise sanitaire.

Graphique 15 : Versements publics nets en Nouvelle-Calédonie



⁶ Précisions sur le périmètre des versements publics à partir de 2018 :

- Ajout des salaires versés aux opérateurs de l'État (IRD, Ademe, Météo France...) et à l'Université de Nouvelle-Calédonie.
- Les salaires versés aux agents de l'administration publique ne sont plus comptabilisés en brut afin de faire figurer les salaires nets réellement versés en Nouvelle-Calédonie.
- Prise en compte des cotisations salariales et patronales versées en Nouvelle-Calédonie uniquement.

II. Compte financier

En 2023, les flux financiers entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde enregistrent des entrées nettes de 35,6 milliards XPF (contre 31,7 milliards XPF en 2022 et 61,9 milliards XPF en 2021). Ils se composent essentiellement des investissements directs en Nouvelle-Calédonie liés à l'industrie minière. L'évolution des soldes qui composent le compte financier (graphique 16) révèle les engagements nets dont bénéficie l'économie calédonienne, principalement via les investissements directs étrangers, pour faire face à son besoin structurel de financement.

2.1 Investissements directs : les entrées de capitaux augmentent en 2023 après une année 2022 atypique

Les **investissements directs étrangers (IDE) se soldent par des entrées nettes de capitaux** en Nouvelle-Calédonie de 38,4 milliards XPF, soit 20,8 milliards XPF de plus qu'en 2022, année caractérisée par des entrées nettes de capitaux

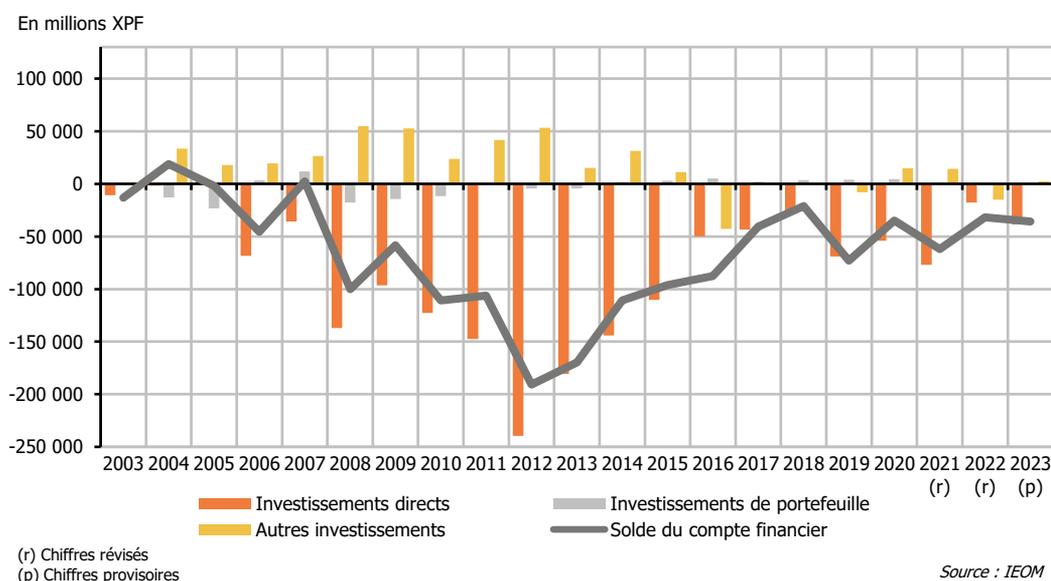
particulièrement faibles.

Les IDE nets entrants augmentent de 15,4 milliards XPF, pour s'établir à 41,6 milliards XPF (contre 26,2 milliards XPF en 2022 et 80,1 milliards XPF en 2021⁷).

Pour rappel, le besoin de capitaux étrangers lié aux projets métallurgiques a progressivement diminué à partir de 2012 (249 milliards XPF), en lien avec la fin de la construction et la phase de montée en charge de nouvelles usines. Depuis 2018, ces IDE ont retrouvé des niveaux significatifs mais ont changé de nature : ils couvrent une partie des pertes générées par les exercices déficitaires des opérateurs du secteur métallurgique et permettent de financer la poursuite des activités des usines. En 2023, les trois métallurgistes enregistrent à nouveau des pertes d'exploitation élevées (agrégées estimées à 131,0 milliards XPF en 2023 contre 76,5 milliards XPF en 2022).

Les **investissements immobiliers nets** (achats moins ventes) **des non-résidents en Nouvelle-Calédonie s'inscrivent en baisse en 2023 pour atteindre un niveau faible** (52 millions XPF après 269 millions XPF en 2022). Ces opérations immobilières sont réalisées principalement par des métropolitains.

Graphique 16 : Évolution des soldes du compte financier



⁷ Les IDE nets entrants sont particulièrement élevés en 2021 suite à la cession de VALE.

Tableau 2 : Soldes des investissements directs en Nouvelle-Calédonie

En millions XPF	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	Variations 23/22
Soldes des IDE	-77 043	-17 663	-38 445	-20 782
Solde IDE entrants (-), dont	80 070	26 234	41 595	15 360
Capital social (*)	44 597	259	281	22
Investissements immobiliers	0	269	52	-216
Autres opérations	35 474	25 706	41 261	15 555
Solde IDE sortants (+), dont	3 027	8 572	3 150	-5 422
Capital social (*)	124	414	1 181	767
Investissements immobiliers	2 990	6 841	-858	-7 699
Autres opérations	-87	1 316	2 827	1 511

(*) hors investissements immobiliers

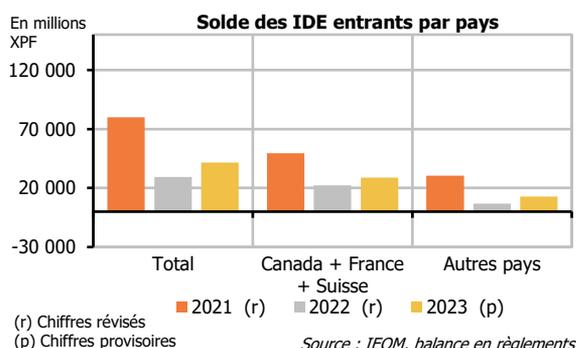
(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

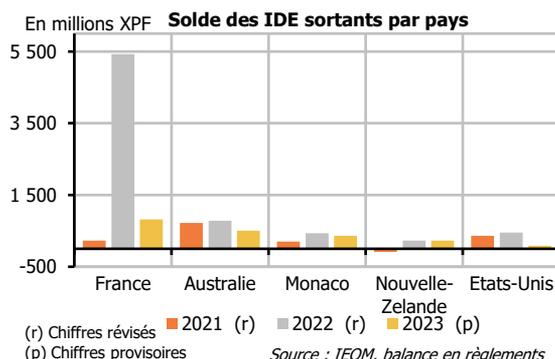
Graphiques 17 et 18 : Répartition géographique des investissements directs entrants/sortants

Les investissements directs nets sortants de la Nouvelle-Calédonie s'élevaient à 3,1 milliards XPF, soit 5,4 milliards XPF de moins qu'en 2022. Ils reflètent des sorties nettes de capitaux. Le solde net des investissements immobiliers des Calédoniens à l'étranger (achats moins ventes) qui était positif en 2022 devient déficitaire de 0,9 milliard XPF en 2023. Il y a donc eu plus de ventes que d'achats de biens à l'étranger. Les résidents calédoniens ont principalement vendu des biens situés en France (94 %) et en Australie (5 %) – voir ANNEXES Tableaux 8 et 9.



2.2 Investissements de portefeuille : diminution des achats de titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie

Les investissements de portefeuille recensent les placements des résidents dans des titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie. **Ils se traduisent par des sorties de capitaux de 0,5 milliard XPF**, les résidents continuant d'effectuer des placements à l'étranger afin de diversifier leur patrimoine. Ces sorties de capitaux sont toutefois en nette contraction par rapport à l'année 2022 (sorties nettes alors estimées à 1,0 milliard XPF).



2.3 Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : des sorties nettes de capitaux

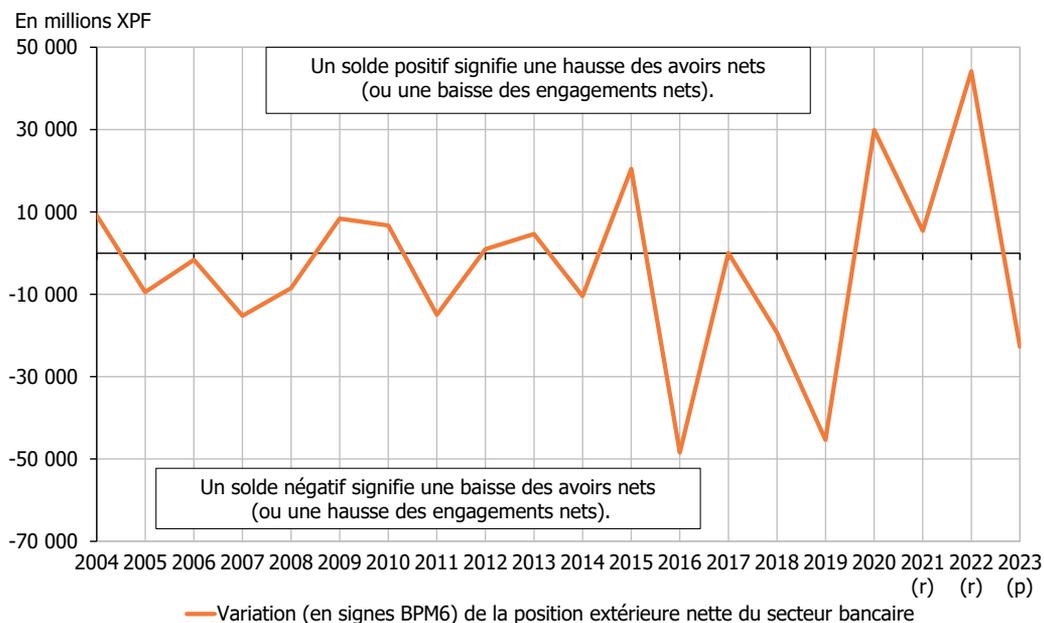
Les autres investissements, qui regroupent les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents (prêts, crédits), donnent lieu à des sorties nettes de 2,3 milliards XPF en 2023 (après des entrées nettes de 15,1 milliards XPF en 2022 et des sorties nettes de 14,3 milliards XPF en 2021).

Alors que les **avoirs des entreprises et ménages** (« autres secteurs ») augmentent de 70,7 milliards XPF, leurs **engagements** vis-à-vis de l'extérieur du territoire s'accroissent de 32,4 milliards XPF.

La position extérieure nette du secteur bancaire reste structurellement déficitaire (-120,8 milliards XPF).

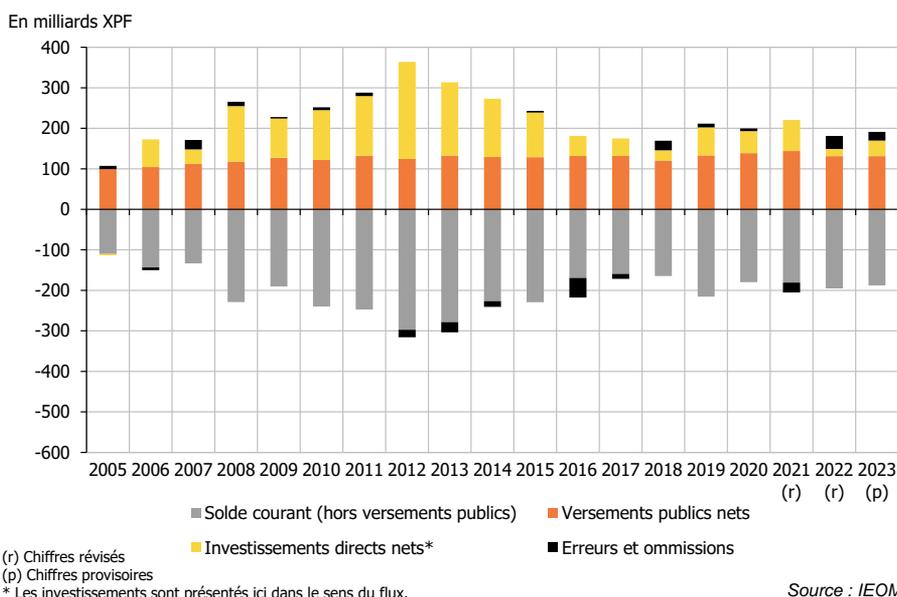
Les **engagements des administrations publiques** diminuent légèrement (-2,3 milliards XPF en 2023), après avoir nettement augmenté en 2022 (+15,2 milliards XPF) en raison du prêt de l'AFD de 20,9 milliards XPF signé en juillet 2022. Ce prêt garanti par l'État avait été attribué pour financer le soutien aux comptes sociaux, les dernières dépenses de gestion de la crise liée au Covid-19, et le plan de relance économique du territoire.

Graphique 19 : Solde des autres investissements du secteur bancaire



(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

Source : SURFI - IEOM

Graphique 20 : Équilibre global de la balance des paiements en Nouvelle-Calédonie


L'équilibre global de la balance des paiements montre que la Nouvelle-Calédonie présente un besoin de financement structurel lié au déficit de sa balance courante. Ce besoin de financement est en partie compensé par les versements publics et par les investissements directs entrants. Ainsi, les versements publics nets et les investissements directs nets permettent de financer 170 milliards XPF du déficit courant, qui atteint 185 milliards XPF en 2023 (hors versements publics).

Encadré 2 : Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Dans le cadre de la publication du rapport annuel, les données des deux années précédentes sont également révisées. Ces révisions permettent d'intégrer des compléments ou des corrections *a posteriori*. Les principales évolutions s'expliquent par l'enrichissement de la collecte pour les postes « Voyages » (pour 2022), et « Investissements directs » (pour 2022).

Tableau 3 : Principales révisions des données 2021 et 2022

En millions XPF	Données 2021				Données 2022		
	Rapport annuel 2021	Rapport annuel 2022	Rapport annuel 2023	Ecart	Rapport annuel 2022	Rapport annuel 2023	Ecart
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	-34 835	-40 491	-36 810	3 681	-70 482	-63 736	6 746
BIENS	-95 655	-95 551	-95 551	0	-92 746	-92 642	104
SERVICES	-62 639	-67 143	-63 462	3 681	-74 067	-67 427	6 640
Services d'assurances	-9 110	-8 796	-8 796	0	-8 819	-8 493	326
REVENUS PRIMAIRES	38 200	37 791	37 791	0	33 550	32 965	-585
Revenus des investissements	-4 650	-4 680	-4 680	0	-4 804	-4 947	-143
Investissements directs	-88	-88	-88	0	186	186	0
Investissements de portefeuille	1 356	288	288	0	1 208	25	-1 183
Autres	-5 918	-4 880	-4 880	0	-6 198	-5 157	1 041
REVENUS SECONDAIRES	85 258	84 412	84 412	0	62 781	63 368	587
Secteur des administrations publiques	95 237	93 806	93 806	0	74 428	74 420	-7
COMPTE FINANCIER	-43 303	-47 879	-61 918	###	-34 520	-31 749	2 770
Investissements directs	-77 043	-77 043	-77 043	0	-21 683	-17 663	4 020
Extérieur vers Nouvelle-Calédonie	80 070	80 070	80 070	0	30 255	26 234	-4 020
Autres investissements	30 655	28 321	14 282	###	-16 129	-15 114	1 015
Avoirs	85 122	82 788	66 942	-15 846	-2 013	1 785	3 798
Engagements	54 467	54 467	52 659	-1 808	14 116	16 899	2 783
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-7 970	-6 890	-24 610	-17 720	36 140	32 164	-3 976

Source : IEOM

III. ANNEXES

3.1 Les tableaux statistiques

Tableau 4 : Balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

En millions XPF	Crédits			Débits			Soldes		
	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
COMPTE DE TRANSACTIONS	389	503		426	567		-36	-63	
COURANTES	270	423	473 669	080	160	527 567	810	736	-53 898
BIENS	186	296	240 841	281	388	357 845	-95	-92	-117 004
297	106		848	748		551	642		
Marchandises générales	186 076	295 923	239 952	280 533	387 289	353 590	-94 456	-91 366	-113 637
<i>données douanières</i>	<i>185 894</i>	<i>295 702</i>	<i>239 691</i>	<i>280 759</i>	<i>386 939</i>	<i>353 588</i>	<i>-94 865</i>	<i>-91 237</i>	<i>-113 897</i>
<i>corrections</i>	<i>-133</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-235</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>102</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>avitaillement</i>	<i>315</i>	<i>221</i>	<i>261</i>	<i>8</i>	<i>350</i>	<i>2</i>	<i>307</i>	<i>-129</i>	<i>260</i>
Négoce international	221	183	889	1 316	1 459	4 255	-1 095	-1 276	-3 367
SERVICES	46 210	75 821	94 249	109	143	128 600	-63	-67	-34 351
297	106		673	249		462	427		
Transports	7 297	10 415	12 185	38 792	47 187	38 207	-31 494	-36 772	-26 021
<i>maritimes</i>	<i>3 357</i>	<i>2 600</i>	<i>1 988</i>	<i>32 208</i>	<i>36 447</i>	<i>24 846</i>	<i>-28 851</i>	<i>-33 848</i>	<i>-22 857</i>
<i>aériens</i>	<i>3 940</i>	<i>7 815</i>	<i>10 197</i>	<i>6 583</i>	<i>10 740</i>	<i>13 361</i>	<i>-2 643</i>	<i>-2 925</i>	<i>-3 164</i>
<i>Autres</i>	<i>0</i>								
Voyages	4 027	10 963	18 070	3 788	13 320	14 051	239	-2 357	4 019
Services de communication	802	843	1 344	3 710	4 385	2 753	-2 909	-3 542	-1 410
Services de construction	128	99	2 052	258	1 823	3 272	-129	-1 724	-1 219
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	64	13	1 069	62	463	155	2	-451	914
Services d'assurances	6 849	8 663	7 452	15 645	17 155	18 298	-8 796	-8 493	-10 846
Services financiers	203	733	258	2 476	282	309	-2 273	451	-50
Services d'informatique et d'information	146	317	1 209	2 226	2 464	2 224	-2 080	-2 147	-1 015
Redevances et droits de licence	26	29	41	49	41	38	-23	-12	3
Autres services aux entreprises	3 263	7 176	12 989	33 972	37 111	40 755	-30 709	-29 935	-27 766
<i>Autres services commerciaux</i>	<i>677</i>	<i>705</i>	<i>1 303</i>	<i>1 878</i>	<i>4 604</i>	<i>3 241</i>	<i>-1 201</i>	<i>-3 898</i>	<i>-1 938</i>
<i>Locations</i>	<i>476</i>	<i>1 051</i>	<i>2 079</i>	<i>293</i>	<i>1 813</i>	<i>5 253</i>	<i>183</i>	<i>-762</i>	<i>-3 174</i>
<i>Services divers aux entreprises</i>	<i>2 110</i>	<i>5 420</i>	<i>9 606</i>	<i>31 801</i>	<i>30 694</i>	<i>32 261</i>	<i>-29 692</i>	<i>-25 274</i>	<i>-22 655</i>
Services personnels, culturels et récréatifs	346	1 111	1 707	8 652	18 977	8 501	-8 306	-17 866	-6 794
Services audiovisuels et annexes	130	185	334	2 618	13 223	2 341	-2 488	-13 038	-2 007
<i>Autres services personnels</i>	<i>216</i>	<i>926</i>	<i>1 373</i>	<i>6 034</i>	<i>5 754</i>	<i>6 160</i>	<i>-5 818</i>	<i>-4 828</i>	<i>-4 787</i>
Services des administrations publiques	23 058	35 460	35 873	42	41	38	23 016	35 419	35 835
REVENUS PRIMAIRES	53 750	50 708	52 734	15 959	17 743	21 000	37 791	32 965	31 735
Rémunération des salariés	48 695	44 977	43 632	6 224	7 065	8 585	42 471	37 912	35 047
Revenus des investissements	5 054	5 731	9 102	9 735	10 678	12 414	-4 680	-4 947	-3 312
<i>Investissements directs</i>	<i>57</i>	<i>335</i>	<i>197</i>	<i>146</i>	<i>149</i>	<i>368</i>	<i>-88</i>	<i>186</i>	<i>-170</i>
<i>Investissements de portefeuille</i>	<i>2 210</i>	<i>2 361</i>	<i>4 930</i>	<i>1 922</i>	<i>2 337</i>	<i>3 425</i>	<i>288</i>	<i>25</i>	<i>1 505</i>
<i>Autres</i>	<i>2 787</i>	<i>3 035</i>	<i>3 975</i>	<i>7 667</i>	<i>8 192</i>	<i>8 622</i>	<i>-4 880</i>	<i>-5 157</i>	<i>-4 647</i>
REVENUS SECONDAIRES	103	80 788	85 845	18 600	17 419	20 122	84 412	63 368	65 723
012									
Secteur des administrations publiques	96 538	77 557	82 637	2 733	3 137	3 326	93 806	74 420	79 311
Autres secteurs	6 474	3 230	3 208	15 868	14 283	16 796	-9 394	-11 052	-13 588
<i>Envois de fonds des travailleurs</i>	<i>1 067</i>	<i>894</i>	<i>895</i>	<i>2 821</i>	<i>1 398</i>	<i>2 079</i>	<i>-1 754</i>	<i>-504</i>	<i>-1 184</i>
<i>Autres transferts</i>	<i>5 407</i>	<i>2 337</i>	<i>2 313</i>	<i>13 047</i>	<i>12 885</i>	<i>14 716</i>	<i>-7 640</i>	<i>-10 548</i>	<i>-12 404</i>
COMPTE DE CAPITAL	390	153	36	888	330	406	-498	-177	-370
Transferts en capital	390	153	36	888	325	395	-498	-172	-359

Source : IEOM

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

En millions XPF	Soldes		
	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
COMPTE FINANCIER	-61 918	-31 749	-35 649
Investissements directs	-77 043	-17 663	-38 445
Nouvelle-Calédonie à l'étranger	3 027	8 572	3 150
<i>Capital social</i>	3 114	7 256	323
<i>Autres opérations</i>	-87	1 316	2 827
Étranger à Nouvelle-Calédonie	80 070	26 234	41 595
<i>Capital social</i>	44 597	528	334
<i>Autres opérations</i>	35 474	25 706	41 261
Investissements de portefeuille	842	1 027	544
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	841	1 026	543
<i>Emissions</i>	52	170	446
<i>Négociations</i>	1 494	1 133	506
<i>Remboursements</i>	-704	-276	-409
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	-1	-1	0
<i>Emissions</i>	0	0	0
<i>Négociations</i>	0	0	0
<i>Remboursements</i>	-1	-1	0
Autres Investissements	14 282	-15 114	2 252
Avoirs	66 942	1 785	74 299
Prêts	65 349	3 528	78 107
<i>Dont secteur bancaire</i>	-3 559	14 602	19 315
Autres avoirs	1 592	-1 743	-3 808
Engagements	52 659	16 899	72 046
Prêts	42 448	19 949	73 937
<i>Dont secteur bancaire</i>	-8 984	-32 729	41 968
Autres engagements	10 211	-3 050	-1 891
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-24 610	32 164	18 619
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

Source : IEOM

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Tableau 5 : Données douanières par produit de la Nouvelle-Calédonie

En milliards XPF	Exportations			Importations			Soldes		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Total (CAF/FAB) dont	185,8	295,0	238,5	280,8	386,9	353,6	-95,0	-91,9	-115,1
Biens d'investissements	5,5	3,8	6,1	82,3	91,7	92,4	-76,8	-87,9	-86,3
Biens de consommation durable	0,2	0,4	0,3	10,0	10,5	8,7	-9,8	-10,1	-8,4
Biens de consommation non durable	2,0	2,7	2,9	67,8	71,1	73,2	-65,8	-68,4	-70,3
Biens intermédiaires	176,0	287,1	227,4	64,1	86,4	77,2	111,9	200,7	150,2
Énergie	0,01	0,01	0,01	49,3	118,7	93,7	-49,3	-118,7	-93,7
Autres	2,1	1,0	1,8	7,3	8,5	8,4	-5,2	-7,5	-6,6

Sources : Douanes - ISEE

Tableau 6 : Données douanières par pays partenaire de la Nouvelle-Calédonie

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Chine	46,6%	55,3%	44,9%	13,1%	11,1%	11,0%
Taiwan	10,0%	7,5%	14,9%	0,5%	1,0%	0,4%
Corée du sud	14,0%	14,2%	13,6%	2,0%	1,3%	1,0%
Hong-kong	0,1%	0,1%	6,0%	0,3%	0,2%	0,1%
Japon	10,2%	11,3%	5,1%	4,3%	5,0%	2,6%
Inde	0,7%	0,5%	2,6%	0,7%	1,3%	0,9%
France	3,2%	1,9%	2,6%	24,6%	17,7%	19,6%
Pays-bas	0,2%	2,2%	2,4%	0,7%	0,6%	0,8%
Suisse	0,0%	0,0%	1,4%	2,6%	0,4%	0,5%
Espagne	4,2%	1,2%	0,9%	1,6%	1,3%	1,5%
Autres pays de l'UE	7,0%	5,1%	3,5%	14,3%	11,0%	13,7%

Sources : Douanes - ISEE

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB. Les importations sont classées par pays d'origine.

Tableau 7 : Services par pays partenaire de la Nouvelle-Calédonie

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)	2021 (r)	2022 (r)	2023 (p)
France	83%	89%	85%	55%	60%	51%
Union européenne (hors France)	1%	2%	2%	5%	5%	10%
Etats-Unis	4%	3%	6%	2%	3%	11%
Singapour	1%	0%	0%	13%	10%	7%
Australie	4%	3%	4%	6%	4%	6%
Japon	1%	1%	0%	3%	4%	4%
Emirats Arabes Unis	0%	0%	0%	0%	1%	4%
Nouvelle-Zélande	0%	0%	0%	1%	1%	1%
Grande-Bretagne	0%	0%	1%	3%	1%	1%
Inde	0%	0%	0%	0%	1%	1%
Chine	0%	0%	0%	1%	2%	1%
Autres pays	5%	2%	1%	11%	9%	3%

(r) Chiffres révisés

 Sources :
IEOM, ISEE

(p) Chiffres provisoires

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements, à l'exception du poste "Voyages" pour lesquelles les données sont estimées à partir d'une enquête sur le tourisme

Tableaux 8 et 9 : Répartition géographique des investissements immobiliers

Investissements immobiliers de la Nouvelle-Calédonie à l'étranger en 2023

En millions XPF	Montants	Part en %
Achats (crédits) dont	5 466	100,0
Union européenne	3 661	67,0
<i>dont France</i>	3 042	55,7
Australie	824	15,1
Nouvelle-Zélande	357	6,5
Etats-Unis D'amérique	194	3,5
Autres pays	430	7,9
Ventes (débits) dont	6 324	100,0
Union européenne	5 939	93,9
<i>dont France</i>	5 919	93,6
Australie	327	5,2
Etats-Unis D'amérique	35	0,6
Japon	13	0,2
Nouvelle-Zélande	4	0,1
Autres pays	6	0,1
Solde (achats - ventes) dont	-858	100,0
Union européenne	-2 278	265,6
<i>dont France</i>	-2 877	335,3
Australie	497	-57,9
Nouvelle-Zélande	353	-41,1
Etats-Unis D'amérique	159	-18,5
Monaco	81	-9,4
Autres pays	331	-38,6

Source : IEOM, balance en règlements

Investissement immobiliers de l'étranger en Nouvelle-Calédonie en 2023

En millions XPF	Montants	Part en %
Achats (crédits) dont	221	99,9
Union européenne	157	71,2
<i>dont France</i>	157	71,2
Australie	63	28,7
Ventes (débits) dont	168,33	19,7
Union européenne	8	4,7
<i>dont France</i>	0	0,0
Autres pays	158	93,9
Solde (achats - ventes) dont	52,67	100,0
Union européenne	149,00	285,5
<i>dont France</i>	157,000	300,9
Autres pays	-96,330	-185,529

Source : IEOM, balance en règlements

3.2 La méthodologie de la balance des paiements

Principes généraux de la balance des paiements

Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenu auprès de banques résidentes).

Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'informations clés. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribue à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. De 1999 à 2009, la balance

des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes règlementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes règlementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (<http://www.ieom.fr>, rubrique « balance des paiements »).

Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est réalisée, dans un délai de quatorze mois après la clôture de l'exercice. Les révisions annuelles interviennent sur les trois années précédentes.

Conventions de signes

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, en méthodologie « BPM 6 », un chiffre positif reflète une augmentation des avoirs ou des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires, un chiffre négatif représente une diminution des avoirs ou des engagements.

Concepts et définitions clés

Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont résidentes les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont non-résidentes les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

Nouvelle-Calédonie / extérieur

La Nouvelle-Calédonie établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur répartie entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les départements d'outre-mer [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte], Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substitués des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

Sources statistiques

Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes⁸.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : <https://www.ieom.fr>.

• **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

• **Les administrations publiques** (DFIP, forces armées).

• **Les déclarants directs :**

- les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil ;
- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour

les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil ;

- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

• **Les douanes**

Les douanes via l'ISEE transmettent à l'IEOM les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

• **Les voyageurs**

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter les lignes « voyages » des balances des paiements. Elles sont conduites par l'ISEE.

Les informations complémentaires

• **La base des agents financiers (SURFI)**

Elle est gérée par l'IEOM et est utilisée pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents, ainsi que certains flux.

⁸ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

Le compte de transactions courantes

A. Les biens

• Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriées ;

- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

• L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Nouvelle-Calédonie tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

• Le négoce international

Il s'agit des règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier calédonien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises calédoniennes ne quittant pas le territoire douanier calédonien.

B. Les services

• Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

• Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

• Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfiques de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

● Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

● Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

● Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en autres services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les services divers aux entreprises rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

● Les services personnels, culturels et récréatifs

Ils sont subdivisés en services audiovisuels et annexes et autres services personnels et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensés par ailleurs.

● Les services des administrations publiques

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires et des gendarmes consommée localement.

● La rubrique « voyages »

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non résidentes en Nouvelle-Calédonie et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transport.

Jusqu'en 2007 en Nouvelle-Calédonie, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISEE en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la « France ».

C. Les revenus primaires

Les revenus primaires sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements. Les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement. Les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

D. Les revenus secondaires

Les revenus secondaires sont ventilés par secteur. Les revenus secondaires des administrations publiques comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les revenus secondaires des autres secteurs sont ventilés en deux rubriques : les envois de fonds des travailleurs et les autres opérations. Les envois de fonds de travailleurs reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents

et *vice versa*. Les autres opérations comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

Le compte financier

A. Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne capital social), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne « autres opérations »).

Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

B. Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats

à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

C. Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- les avoirs de l'IEOM retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- les engagements des administrations publiques renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur.
- les avoirs de réserve : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Ivan ODONNAT
Responsable de la rédaction : Fabrice DUFRESNE
Rédaction : Jérémie CHARBONNEAU, David CHATELAIN, Arnaud HUC, Axèle MILOUD.
Éditeur : IEOM
Dépôt légal : février 2025 - ISSN 2427-9838 (en ligne)

